

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 015-763/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°13/1196 du 5 juin 2013 relative à la gestion du parking du Rouet avec la Commune de Carry-le-Rouet
DPMOD 15/12773/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L5215-2-1-12, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est substituée à la commune de Carry-le-Rouet dans l'exercice de la compétence parc de stationnement en particulier dans l'exploitation et l'entretien du parking du Rouet.

Compte tenu des contraintes de fonctionnement particulières, dues essentiellement, à sa forte attractivité saisonnière, Marseille Provence Métropole et la Mairie de Carry-le-Rouet ont convenu par conventions successives en décembre 2005, juillet 2009 et juin 2013, qu'il était préférable de confier la gestion de proximité de cet équipement à la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Carry-le-Rouet, entretien, exploite le parking et assure le rôle de régisseur sous la responsabilité de Marseille Provence Métropole. Cette mission nécessite une technicité particulière dont la ville de Carry-le-Rouet ne bénéficie plus.

Marseille Provence Métropole devra donc assumer cette mission avec des moyens propres.

Par ailleurs, au regard du développement touristique de la commune et de l'installation de nouveaux pôles générateurs près du parc du Rouet (commerces, école de voile et de loisirs...), il apparaît souhaitable d'ouvrir une partie du parc gratuitement, dès le mois de mars. Ceci permettra aux visiteurs de stationner en sécurité, dans un espace aménagé.

En outre, la commune de Carry-le-Rouet, souhaite disposer gratuitement du parc du Rouet pour l'organisation de manifestations d'intérêt général, contribuant au rayonnement de Carry-le-Rouet et de Marseille Provence Métropole.

Enfin, eu égard à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, il convient de définir une nouvelle grille tarifaire au quart d'heure pour l'utilisation des parcs de stationnement.

Celle-ci prévoira aussi la location de places et/ou de la partie A du parking pour un montant de 500 euros TTC, lors de la location de la salle municipale du Grand Bleu, à l'occasion de mariage ou de toutes autres manifestations, pour les usagers qui en feraient la demande.

Afin de faciliter les déposes minutes et pallier le problème de stationnement gênant sur la voie, la nouvelle grille tarifaire prévoira aussi, une première demi-heure de stationnement gratuite.

Il convient d'actualiser la convention de gestion du parking du Rouet n°13/1196, en intégrant l'ensemble de ces évolutions.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DTUP 004-359/13/CC du 28 juin 2013, relative à l'approbation de la convention de gestion du parking du Rouet n°13/1196 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que Marseille Provence Métropole prenne en charge la gestion financière de la régie du parking, avec des moyens propres, au regard de la technicité nécessaire à l'organisation de celle-ci ;
- Qu'il convient d'étendre les plages d'ouverture du parc du Rouet et considérant le développement urbain et touristique de la commune ;
- Qu'il convient de prévoir la mise à disposition du parc du Rouet gratuitement, au bénéfice de la commune, pour l'organisation de manifestations d'intérêt général ;
- Qu'il convient de revoir la grille tarifaire en considérant la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation qui impose la mise en place d'une tarification au quart d'heure, tout en prévoyant la mise en œuvre d'une première demi-heure gratuite, pour faciliter les déposes minute et faciliter la circulation.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de gestion du parking conclu avec la commune de Carry-le-Rouet

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité Durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**